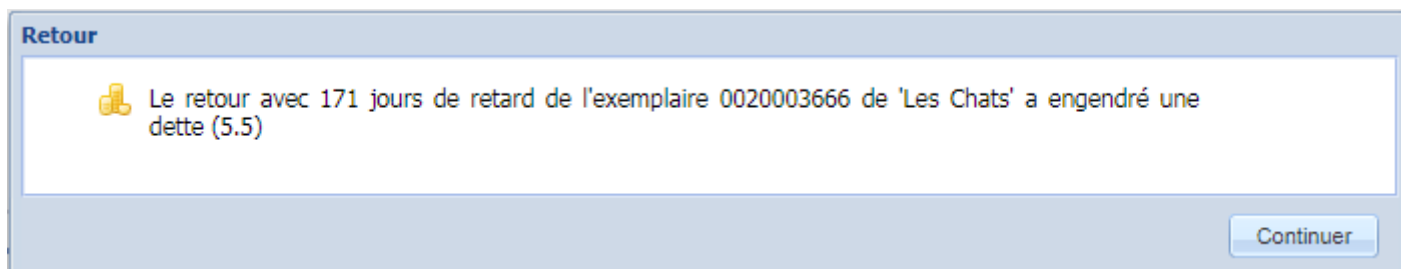


4. Circulation : signalement d'une pénalité attribuée au retour

Dans Paramètres > Règles (cotisations) > Corps de règles des retards, il est possible de définir des règles de retard, qui déclenchent automatiquement l'affectation d'une pénalité financière (dette) ou d'une interdiction de prêt au retour d'un document en retard.

Lors du retour, la dette ainsi affectée est signalée par le message suivant :



Le même principe est appliqué s'il s'agit d'une interdiction.

Si plusieurs retours peuvent engendrer une dette ou une interdiction, il est possible de choisir dans les préférences utilisateurs de ne plus afficher ce message :

Informations
Catalogue
Prêts - Retours
Attribution des réservations

Préférences d'utilisation

Utiliser
1 champ de saisie

Barrer dans la liste des prêts de l'abonné les derniers retours effectués
☒

Code-barres prêt

Code-barres retour

Code-barres de réinitialisation

Après scan abonné
Ne rien faire

Désactiver abonné après (min)
5

Afficher un message si, il y a moins de 5 minutes, j'ai déjà effectué :

☒ le prêt du même exemplaire à cet abonné
☒ le retour du même exemplaire de cet abonné

Lors du retour :

☐ Identifier l'abonné à partir de l'exemplaire restitué
☐ M'avertir si un autre abonné est déjà identifié

Afficher un avertissement durant les 30 derniers jours de la cotisation de l'abonné

Ne m'avertir qu'une seule fois par abonné en cas de retour :
☒ entraînant une dette ou une interdiction

La dette ou l'interdiction récemment ajoutée est également indiquée en rouge dans le bloc « Informations abonné » :

Informations abonné

 **DUPART, Simone** 

 1 Commentaire
 1 Piège
 1 Dette

Cotisations : Cotisation Réseau (valide jusqu'au 08/02/2019, prix : 15.00)